



Prise en compte de l'accessibilité dans les projets HERMES

Un nouveau manuel sur la gestion des projets informatiques HERMES est disponible. Il vise d'une part à garantir une application correcte et conforme à la loi des principes d'accessibilité. D'autre part, il doit permettre la prise en compte de l'expérience utilisateur, à savoir de la qualité de l'expérience réalisée lors de l'utilisation de l'application, qui est aussi un facteur déterminant pour assurer la réussite d'une nouvelle application informatique. Le but est de cerner les besoins des utilisateurs en termes de maniement et de simplicité du produit. Le manuel sur l'accessibilité et l'expérience utilisateur (disponible uniquement en allemand) explique comment intégrer de manière efficace et efficiente ces deux aspects dans les projets informatiques et décrit les rôles des différents partenaires.

Les manuels sont des outils qui aident à appliquer la méthode HERMES. Ils sont particulièrement utiles pour traiter des aspects récurrents, comme l'accessibilité et l'expérience utilisateur. Adoptés par l'UPIC et par l'association eCH, les manuels ne sont pas applicables d'office dans les projets HERMES. Les unités organisationnelles sont libres de choisir si elles veulent appliquer ou non les lignes directrices qu'ils contiennent. Pour les applications spécialisées et les projets Internet, il est néanmoins recommandé de toujours suivre ces dernières.

Pour chaque étape d'un projet, le manuel sur l'accessibilité et l'expérience utilisateur détaille les tâches à réaliser en matière d'accessibilité. Dès la phase d'initialisation, il préconise une analyse pour déterminer s'il est pertinent d'appliquer les principes d'accessibilité. Cette première analyse permet de garantir que les objectifs en matière d'accessibilité, ainsi que les conséquences et ressources qu'ils impliquent, soient fixés dès la conception du mandat. Dans une deuxième phase, il s'agit d'établir un plan précisant les exigences en matière d'accessibilité et définissant la manière de les mettre en œuvre et d'en assurer la qualité. Un responsable de l'accessibilité, dont la fonction est décrite dans le manuel, est désigné pour remplir ces tâches.

Le manuel sur l'accessibilité et l'expérience utilisateur peut être utilisé pour tous les projets informatiques. Il permet de garantir que les questions d'accessibilité et d'expérience utilisateur ne soient pas négligées et, par conséquent, d'éviter des frais ultérieurs et des retards dus à une prise en compte trop tardive des exigences en la matière.

Les manuels HERMES sont disponibles (en allemand) à l'adresse suivante :

www.upic.admin.ch > Gestion de projets > HERMES > Compléter

Contact :

Service E-Accessibility
Markus Riesch
markus.riesch@gs-edi.admin.ch